



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP – Section de l'Oise
DDFiP de l'Oise - 2 rue Molière - 60000 BEAUVAIS

permanence le lundi

Tél (répondeur) : 03-44-06-35-68

mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP 60**

CTL du 17 janvier 2019

Monsieur le Président,

pour notre ministre, le PAS ne génère qu'une **"légère surcharge de travail"**.

Pour les personnels de la DGFIP en général et de la DDFiP de l'Oise en particulier, c'est la sur-saturation permanente et la mobilisation générale. C'est la cellule de délestage qui est improvisée en direction du soir pour le lendemain et qui est aujourd'hui pérennisée jusqu'à nouvel ordre. C'est la queue à nos guichets, ce sont les téléphones qui sonnent, ce sont les messageries qui débordent et, inévitablement, ce sont les nerfs qui craquent.

Mais pour notre ministre, décidément, pas de problème : **"la fusée est partie droite"** assure-t-il.

Pour les agents des finances publiques, ce serait plutôt à un **"suppositoire au cactus"**... qui serait parti de travers ! Malgré le report d'un an de son application, tous les cas ne sont pas prévus, toutes les formations ne sont pas réalisées, et le contrôle des collecteurs est au point mort.

Toujours au nom de la modernité, le Ministre de l'Action et des comptes publics multiplie les sorties sur les chaînes de télévision et sur les réseaux sociaux en tentant de ringardiser le dispositif précédent qu'il n'hésite pas à qualifier d'**"impôt à la papa"** en affirmant qu'il sera désormais plus simple de faire modifier son taux que précédemment. Les nombreux contribuables qui étaient mensualisés se souviendront, en faisant la queue dans les files d'attente ou en renouvelant encore leur appel au 0809 401 401, qu'il leur suffisait de faire la demande avant le 15 du mois en cours pour une modification effective dès le mois suivant... **"L'impôt à la papa"**, ce n'était peut-être pas si mal !

Le Ministre fait de fausses annonces en clamant que 40000 agents ont été formés, alors que le chiffre réel est sans doute autour de 10000, ce qui montre l'impréparation de la DGFIP et le manque de moyens de notre administration. A titre de comparaison, quand la LOLF est entrée en vigueur, tous les agents ont été conviés à une présentation en bonne et due forme. Aujourd'hui, quand le PAS entre en vigueur, comment expliquer que la majorité des personnels n'ait reçu aucune formation ? Les fanfaronnades ministérielles ne suffiront pas à cacher la misère de notre quotidien professionnel.

Après avoir subi l'afflux de contribuables mécontents de l'amende de 15€ consécutive à leur refus des moyens de paiements dématérialisés, les collègues des SIP en ont subi le reflux, quand ils sont venus se faire rembourser ces mêmes 15€ suite à l'annulation du ministre. Pour **F.O.-DGFIP**, le simple fait d'avoir mis en œuvre cette amende est d'une stupidité sans nom. Comment peut-on en effet, sauf à n'avoir jamais été en contact avec le public, avoir pu imaginer de sanctionner ceux qui payent ? Cette mesure est clairement de nature à compromettre le consentement à l'impôt qui est déjà bien atteint. Bien évidemment et comme à chaque fois, les conditions de travail des personnels ont été la variable d'ajustement.

M. Darmanin a écrit qu'il était **"fier d'être notre ministre"**.

M. le Ministre, tenez vous le pour dit, la réciprocité n'est pas vraie. Et on n'annonce pas le versement d'une prime comme on récompenserait son chien en lui jetant un sucre.

En effet, l'article 34 du décret du 15 février 2011 stipule que le comité technique est consulté sur les questions relatives aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et aux critères de répartition correspondants. La circulaire d'application du même décret dans la fonction publique d'État précise que :

- *"Peuvent être retenus comme nécessitant une consultation les textes portant sur une proportion significative des effectifs relevant du comité technique [...] et dont les montants représentent une part déterminante de la rémunération indemnitaire des agents"*.
- *"Le comité technique doit être consulté sur la politique indemnitaire, soit les choix opérés quant à la nature des régimes indemnitaires au regard de la reconnaissance des sujétions et responsabilités et/ou des résultats et de la manière de servir des agents et sur les critères de répartition, soit les conditions d'attribution, les modalités de répartition entre agents et, le cas échéant, les critères de modulation des primes"*.

Dès lors, notre syndicat ne comprend pas comment le recensement pourrait être achevé dès le 21 janvier sur la base de critères tenus secrets par la Direction Générale, sans doute parce qu'un plafond de bénéficiaires a été imposé et décliné dans les directions.

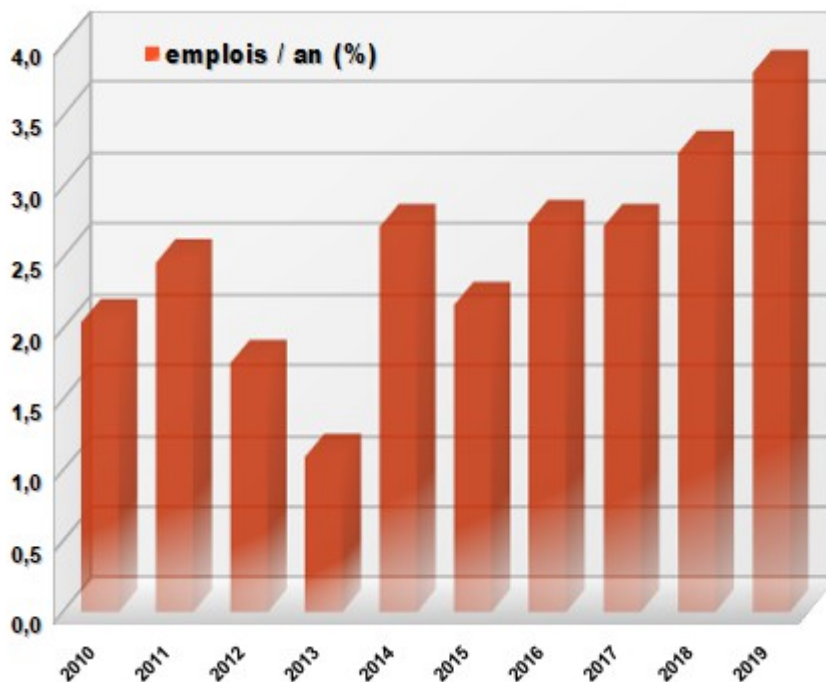
Avec l'intersyndicale de la DGFIP, **FO** exige le versement de cette prime à l'ensemble des personnels de la DGFIP, tous les mois, ainsi qu'un plan de promotions à la hauteur des efforts consentis, année après année, inlassablement : réformes, restructurations, disparition des effectifs, baisse des moyens... C'est aujourd'hui devenu une véritable descente aux enfers vers CAP 2022 et sa *"géographie revisitée"* dont vous voudrez bien nous donner, M. le Président, votre vision pour l'Oise. Car si la *"déconcentration de proximité"* doit se traduire par une multiplication des points de contacts alors que les effectifs dégringolent, comment cela peut-il être possible ? **F.O.-DGFIP** vous le dit, les personnels de la DGFIP ne veulent pas aller se promener en camping-car ou en "camion fiscal" à travers la campagne à la rencontre des usagers : le *"Fisc Trucking"*, non merci, très peu pour nous !



Car oui, plus que jamais, les effectifs dégringolent et les suppressions d'emplois sont douloureusement à l'ordre du jour de ce comité technique.

Pour l'année 2019, c'est une véritable tragédie avec 33 emplois supprimés sur 866, soit -3,81% des effectifs amputés d'un seul coup...

***"Ô rage, ô désespoir, ô PLF ennemi,
n'avons nous donc tant bossé que pour cette infamie ?"***



Les élus **FO** dénoncent cette sanction de 33 emplois supprimés à l'aveugle, sans aucune logique, dans un département attractif qui gagne des habitants, et dans lequel nos collègues ne parviennent déjà plus à faire face à la charge de travail depuis des années.

Cette nouvelle saignée dans nos effectifs, complètement déconnectée des charges de travail, va achever de démotiver les personnels qui ne comprennent pas que leur travail soit à ce point déconsidéré. L'armée mexicaine technocratique décide de supprimer une chaise sans se demander quel travail peut bien réaliser le fonctionnaire qui est assis dessus. Ils croient tout savoir mieux que tout le monde, ils nous regardent de haut et ils nous voient tout petits.

Pourtant, la très récente actualité sociale devrait leur donner à réfléchir. Faute d'avoir écouté et entendu les organisations syndicales qui revendiquaient depuis de longues années l'augmentation des salaires et des minima sociaux, le maintien du service public en zone rurale et périurbaine et une répartition plus juste de la fiscalité, nos gouvernants se sont retrouvés face une colère du peuple qu'ils n'avaient pas vu venir.

Alors bien sûr, les agents des finances publiques ne brûlent pas de pneus et ils ne cassent pas de vitrines mais, si nos dirigeants insistent encore un peu, ils pourraient bien finir par célébrer à leur manière les 30 ans de 1989.

N'oublions pas que quand 40% des agents étaient en grève le 22 mars 2018, le ministre Darmanin n'a rien trouvé de mieux à leur répondre sur les radios : *"j'entends aussi ceux qui n'ont pas fait grève"*. Ce faisant, ne nous incite-t-il pas lui-même à réfléchir à d'autres formes d'actions, plus radicales, mais visiblement mieux entendues par le gouvernement ?